

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE LUNDI 27 JANVIER 2025**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 14
Procuration : 0
Absente : 1

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, PANTEL BEILLA Emilie, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présent par procuration : Néant

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE DELIBERATION PORTANT SUR LE MEME OBJET POUR ERREUR MATERIELLE

5 - OBJET : PROGRAMME DE VOIRIE 2025

Monsieur le Maire propose le programme de voirie suivant pour l'année 2025 :

Tranche ferme :

- Aménagement de surface au village du Marlet pour un montant total estimatif de 73 595.00 € HT ;
- Voie Communale de Ferluc – Le Marlet pour un montant total estimatif de 14 401.00 € HT ;

Le montant total de la tranche ferme est de 87 996.00 € HT.

Tranche optionnelle :

- Aménagement de surface au village du Marlet pour un montant total estimatif de 8 600.00 € HT ;
- Ruelle « BECAT » pour un montant total estimatif de 9 924.00 € HT.

Le montant total de la tranche optionnelle est de 18 524.00 € HT.

Les prix seront actualisés courant 2025.

En sus du montant hors taxes, il faut intégrer les honoraires de Lozère Ingénierie 5 % ainsi que les honoraires du SDEE à hauteur de 1 % du montant total TTC.

Après en avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le programme de voirie 2025 ci-avant présenté comprenant la tranche ferme et la tranche optionnelle soit un montant total de 106 520.00 € HT ;
- CONFIE le dossier de consultation au SDEE (Taux d'honoraires : 1 %) ;
- CONFIE le suivi au service de Lozère Ingénierie du Département (Taux d'honoraires : 5.5 %) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,

Samuel SOULIER

